



## FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : [contact@fo-fonctionnaires.fr](mailto:contact@fo-fonctionnaires.fr) - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

### DÉCLARATION DU BUREAU FÉDÉRAL DU MERCREDI 17 MARS 2021

Le bureau fédéral de la FGF-FO, réuni le 17 mars 2021 au siège de la confédération Force Ouvrière, a fait un état des lieux de la situation sociale.

Il constate que les réformes en cours se poursuivent malgré la crise sanitaire et le maintien de l'état d'urgence.

A ce titre, le bureau fédéral de la FGF-FO rappelle son opposition totale au projet de loi dit « 4D » (Projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale) qui remet en cause les prérogatives de l'Etat en termes de mobilité et d'aménagement du territoire. Elle s'oppose notamment aux transferts des personnels vers les collectivités territoriales.

Le bureau fédéral de la FGF-FO exige l'arrêt des suppressions de poste et l'externalisation des missions. La crise sanitaire n'a fait que confirmer le rôle et l'importance des services publics. Valoriser les missions publiques, flatter l'engagement des fonctionnaires et agents publics ne peuvent suffire. Le bureau fédéral de la FGF-FO réaffirme que l'attractivité de l'emploi public passe par des salaires décents et une carrière assurée.

C'est pourquoi le bureau fédéral confirme sa revendication de revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations pour améliorer les grilles indiciaires.

Concernant la protection sociale complémentaire (PSC), le bureau fédéral exige de connaître les financements prévus par le gouvernement pour augmenter la participation de l'employeur public en préalable à l'accord de méthode. Cette garantie sera essentielle à une négociation sincère qui devra impérativement intégrer l'ensemble des éléments cités dans l'ordonnance.

Concernant les organismes consultatifs, le bureau fédéral réaffirme sa totale opposition à la suppression des commissions administratives paritaires (CAP) de corps et à la suppression des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Il affirme que cette réduction des instances entraînera une baisse drastique des droits et moyens syndicaux mettant à mal le dialogue social et plus largement la démocratie sociale.

Malgré les atteintes aux libertés fondamentales, de nombreux syndicats FO continuent de revendiquer et mobiliser les personnels dans de nombreux secteurs ministériels.

Le bureau fédéral de la FGF-FO apporte son soutien plein et entier aux mobilisations, en cours et à venir, menées par les syndicats FO.

Paris, le 17 mars 2021